

**26E RÉUNION ORDINAIRE DE LA COMMISSION INTERNATIONALE
POUR LA CONSERVATION DES THONIDÉS DE L'ATLANTIQUE (ICCAT)**
(18-25 novembre 2019)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE LA COMMISSION

1. Ouverture de la réunion

La réunion sera ouverte par le Président de la Commission, M. Raul Delgado.

2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des sessions

*L'ordre du jour est disponible sous le numéro **PLE-100/2019**. Le calendrier provisoire de la réunion a été publié sous la cote **GEN-002/2019**, mais les délégués sont priés de noter que, comme d'habitude, celui-ci peut changer avec un court préavis. Les documents sont distribués de la façon décrite dans **GEN-003/2019** ; l'accès au site Web des documents est décrit dans **GEN-005/2019**.*

3. Présentation des délégations des Parties contractantes

*M. Camille Jean Pierre Manel, Secrétaire exécutif, présentera les Parties contractantes présentes. La liste des participants sera mise à disposition sous la cote **GEN-006/2019**.*

4. Présentation des observateurs

*M. Camille Jean Pierre Manel, Secrétaire exécutif, présentera les observateurs présents. La liste des participants sera mise à disposition sous la cote **GEN-006/2019**.*

5. Examen du rapport du Comité permanent pour la recherche et les statistiques (SCRS)

Dr Gary Melvin, Président du SCRS, présentera les conclusions du SCRS en 2019, y compris la demande de recommandations sur la manière d'améliorer l'efficacité des programmes d'observateurs scientifiques ainsi qu'une actualisation des progrès réalisés sur les travaux portant sur la gestion écosystémique des pêcheries. Les informations relatives aux espèces / pêcheries individuelles seront présentées dans les Sous-commissions.

*Les Etats-Unis ont présenté une Feuille de route en vue du développement de l'évaluation de la stratégie de gestion (MSE) et de règles de contrôle de l'exploitation (HCR) dans le **PLE-115/2019** que la Commission souhaitera discuter conjointement avec ce rapport.*

6. Examen des rapports des réunions intersessions tenues en 2019 et examen de toute action nécessaire

- **PLE-103/2019** : Réunion intersessions de la Sous-commission 2 - à renvoyer devant la Sous-commission 2
- **PWG-407/2019** : 13e réunion du Groupe de travail IMM - à renvoyer devant le PWG
- **PLE-101/2019** : Réunion du Groupe d'édition technique et juridique des Parties contractantes - voir point 7 ci-dessous

7. Examen et adoption du texte amendé de la Convention

*Le projet de Protocole et les textes amendés ont été diffusés par le Secrétariat par le biais de la Circulaire ICCAT 6448/19 et sont présentés dans le document **PLE-108/2019**, pour examen et adoption éventuelle par la Commission. Dans la circulaire susmentionnée, le Président de la Commission a demandé à toutes les CPC de veiller à ce que leur délégué ait les pouvoirs nécessaires pour adopter le Protocole au nom de sa CPC. Il convient de noter que les documents **PLE-110/2019** (Projet de Recommandation de l'ICCAT sur les espèces considérées comme étant des thonidés et des espèces apparentées ou des élasmobranches océaniques, pélagiques et hautement migratoires) et **PLE-111/2019** (Projet de Résolution de l'ICCAT concernant la participation des Entités de pêche en vertu de la Convention amendée de l'ICCAT) doivent être adoptés dans le cadre du paquet amendement avec **PLE-108/2019**, le projet de Protocole.*

8. Examen des progrès accomplis dans le suivi de la deuxième évaluation des performances de l'ICCAT et examen de toute action nécessaire

*Des extraits ont été faits pour examen par les divers organes subsidiaires. La plénière devrait examiner les conclusions de chaque organe, ainsi que les recommandations renvoyées à la plénière, afin de déterminer si d'autres actions sont nécessaires. Celles relatives à la plénière (et au SCRS) figurent dans le document **PLE-107/2019**. En outre, le Président du STACFAD a mis à jour son document de travail, présenté dans le **STF-212/2019**.*

9. Assistance aux États côtiers en développement et renforcement des capacités

*Les informations sur le MPF sont présentées dans le **STF-208/2019**. Le **STF-211** contient un document de travail sur la stratégie de renforcement des capacités de l'ICCAT proposé par le Président du STACFAD.*

10. Coopération avec d'autres organisations

*Le **PLE-108/2019** contient des informations actualisées sur les interactions avec le projet thonier ABNJ des océans communs et les activités futures possibles. Des informations sur la coopération avec d'autres organisations, y compris les demandes de signature de protocoles d'entente avec plusieurs organisations, figurent dans le document **PLE-109/2019**.*

11. Rapport du Comité permanent pour les finances et l'administration (STACFAD) et examen des recommandations qui y sont proposées

*Le Président du STACFAD fera rapport sur les travaux entrepris et les recommandations du STACFAD, dont toute décision relative au budget et aux contributions au titre de 2020/21 (**STF-203/2019**).*

Le Président du STACFAD communiquera également à la Commission ses conclusions concernant l'utilisation du fonds de roulement et ses recommandations relatives au financement futur, entre autres, des programmes eBCD, déclaration en ligne, assistance pour l'inspection au port (MCS), AOTTP et progrès accomplis par le Groupe de travail virtuel sur une position financière durable.

12. Rapports des Sous-commissions 1-4 et examen des recommandations qui y sont proposées

S'ils sont disponibles pendant la réunion, les rapports de la Commission seront distribués, mais dans la plupart des cas, ils seront adoptés par correspondance. La Commission devrait examiner les recommandations transmises par les Sous-commissions à des fins d'adoption.

13. Rapport du Comité d'application des mesures de conservation et de gestion de l'ICCAT (COC) et examen des recommandations qui y sont proposées

*La Commission devrait examiner les recommandations transmises par le Comité ainsi que les tableaux d'application (**COC-304/2019**) et les mesures qui pourraient être requises sur la base des discussions tenues au sein du COC, qui seront disponibles dans le document **COC-308/2019**. La Rés. 16-17 pourrait servir d'orientation au COC.*

14. Rapport du Groupe de travail permanent sur l'amélioration des statistiques et des mesures de conservation de l'ICCAT (PWG) et examen des recommandations qui y sont proposées

*La Commission devrait examiner les recommandations transmises par le Groupe, y compris l'approbation de la liste IUU (**PWG-405/2019**).*

15. Réunions intersessions en 2020

La Commission souhaitera peut-être fixer les dates et lieux de tenue des réunions intersessions en 2020.

16. Élection du Président et des Vice-présidents

La Commission devrait choisir un Président, un premier vice-Président et un deuxième vice-Président. Les Présidents des organes subsidiaires seront élus dans chacun de ces organes.

17. Autres questions

17.1 Simplification des mesures de conservation et de gestion

*Le Secrétariat, en consultation avec le Président de la Commission, a rédigé le document **PLE-113/2019**.*

17.2 D'autres questions peuvent être soulevées par les Parties contractantes présentes à la réunion, ou par le Président, si besoin est.

*Au moment de la rédaction du présent document, une déclaration au PWG a été reçue d'Oceana (**PWG-418/2019**).*

18. Lieu et dates de la prochaine réunion de la Commission

19. Adoption du rapport et clôture

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DU COMITÉ D'APPLICATION DES MESURES
DE CONSERVATION ET DE GESTION (COC)**

1. Ouverture de la réunion

*La réunion sera ouverte par le Président du Comité d'application, M. Derek Campbell (Etats-Unis). La lettre du Président envoyée avant la réunion est disponible comme **COC-316/2019**.*

2. Désignation du rapporteur

3. Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour a été diffusé sous le numéro **COC-300/2019**.*

4. Examen des progrès accomplis dans le suivi de la deuxième évaluation des performances de l'ICCAT et examen de toute action nécessaire

*Les questions soumises au Comité d'application pour examen figurent dans le document **COC-313/2019**.*

5. Examen de la mise en œuvre et de l'application des exigences de l'ICCAT, en se concentrant sur les questions et/ou les cas prioritaires

a) Rapport du Secrétariat
*Celui-ci est disponible dans le **COC-303/2019**.*

b) Feuille de contrôle des mesures s'appliquant aux istiophoridés (Rec. 18-05)
*Celles-ci seront disponibles dans le **COC-315/2019**.*

c) Réponses apportées aux lettres du Président à la suite de la réunion de 2018
*L'information y afférente est incluse dans le **COC-309/19**.*

d) Tableaux d'application
*Le projet de tableaux d'application sera circulé sous la cote **COC-304/2019**.*

e) Autres exigences de déclaration de l'ICCAT

D'autres informations seront incluses dans les **COC-303/2019**, les rapports annuels (**COC-301/2019**) et **COC-308/2019**. Les PNC déclarés par les observateurs et les réponses apportées par les CPC sont présentés sous la cote **COC-305/2019**. *Les feuilles de contrôle des mesures s'appliquant aux requins mises à jour reçues à ce jour sont disponibles sous le numéro **COC-314/2019**. Les informations relatives à la mise en œuvre des programmes d'observateurs scientifiques sont résumées dans le document **COC-317/2019**.*

f) Toute autre question et information pertinente, y compris les soumissions relevant de la Rec. 08-09. *Les informations soumises en vertu de la Rec. 08-09 seront publiées sous la cote **COC-312/2019**.*

6. Examen des informations concernant les non-CPC

a) Réponses apportées aux lettres du Président à la suite de la réunion de 2018
*Celles-ci seront disponibles dans le **COC-310/2019**.*

b) Données de capture et commerciales
*Les données soumises conformément à la Rec. 06-13 seront publiées électroniquement en tant qu'**annexe 1 du COC-303/2019**. Les informations supplémentaires peuvent être incluses dans le **PWG-401/2019**.*

c) Toute autre information
Le Comité d'évaluation des performances avait recommandé que la Commission envisage d'officialiser la procédure d'invitation des non-CPC et il a été convenu que cette question serait inscrite à l'ordre du jour du COC pour 2019.

7. Détermination des mesures recommandées visant à traiter les questions de non-application des CPC et questions relatives aux NCP soulevées aux points 5 et 6 de l'ordre du jour

a) Approbation de l'annexe d'application
*Les tableaux contenus dans le document **COC-304/2019** devraient être finalisés et adoptés par la Commission.*

b) Identification ou autres mesures à prendre en vertu de la Recommandation sur les mesures commerciales (Rec. 16-13)
*Le Comité devrait envisager toute mesure nécessaire sur la base du document **COC-308/2019** et d'autres informations pertinentes.*

c) Action en vertu des recommandations liées aux données (Recs 05-09 et 11-15)
Le Comité devrait déterminer les interdictions de pêche conformément à la Rec. 11-15 et toute autre mesure nécessaire à prendre concernant les données statistiques manquantes.

d) Toute autre action

8. Examen des demandes d'octroi du statut de coopérant

*Des demandes de concession du statut de coopérant ont été reçues de la Colombie et de la Géorgie. Le Costa Rica a explicitement demandé le renouvellement du statut de coopérant. Le **COC-307/2019** rassemble les demandes.*

Lors de la réunion de la Commission de 2018, après discussion des recommandations de l'évaluation des performances, la Commission a indiqué que le COC devrait envisager d'officialiser la procédure d'invitation des non-CPC. Actuellement, le Secrétariat envoie des invitations aux NCP qui sont des États côtiers de la zone de la Convention mais qui ne sont pas membres de l'ICCAT et à celles qui ont des interactions commerciales ou autres avec l'ICCAT (par exemple, celles dont on importe le thon obèse et l'espadon). Quarante-deux NCP ont reçu des invitations en 2019.

9. Examen des progrès accomplis par le Groupe de travail sur les technologies de déclaration en ligne et prochaines étapes

*Le rapport du Groupe de travail sur les technologies de déclaration en ligne sera disponible sous la cote **COC-318/2019**. Un projet de Recommandation de l'ICCAT visant à poursuivre l'élaboration d'un système intégré de déclaration en ligne, présenté par le Groupe de travail, est disponible sous la cote **COC-302/2019**. Le COC*

devrait se concentrer sur les aspects politiques de la proposition ; les implications financières seront discutées au STACFAD.

10. Autres recommandations à la Commission en vue d'améliorer l'application, y compris l'identification de problèmes et/ou de cas à soumettre à un examen prioritaire lors de futures réunions du COC

*Les difficultés rencontrées par les CPC dans la mise en œuvre des mesures de conservation et de gestion de l'ICCAT ont été résumées dans le document **COC-311/2019**.*

11. Élection du Président

Le Comité devrait élire son Président pour la prochaine période biennale.

12. Autres questions

Les CPC pourraient soulever toute autre question.

13. Adoption du rapport et clôture

Le rapport sera probablement adopté par correspondance.

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DU GROUPE DE TRAVAIL PERMANENT SUR L'AMÉLIORATION DES STATISTIQUES ET DES MESURES DE CONSERVATION DE L'ICCAT (PWG)

1. Ouverture de la réunion

La réunion sera ouverte par M. Neil Ansell, Président du PWG.

2. Désignation du rapporteur

3. Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour a été diffusé sous la cote **PWG-400/2019**.*

4. Examen du rapport de la treizième réunion du Groupe de travail chargé d'élaborer des mesures de contrôle intégré (IMM) et examen de toute action nécessaire

*Le rapport a été diffusé sous le numéro **PWG-407/2019**.*

5. Examen des progrès accomplis dans le suivi de la deuxième évaluation des performances de l'ICCAT et examen de toute action nécessaire

*L'IMM a examiné bon nombre des recommandations formulées par le Comité d'évaluation des performances en 2018. Celles-ci, ainsi que les mises à jour éventuelles, figurent sur la fiche relative au PWG dans le document **PWG-411/2019**. Les recommandations pour lesquelles les mesures sont considérées comme complètes ont été retirées de la liste.*

6. Examen de l'efficacité et des aspects pratiques de la mise en œuvre de :

6.1 Programmes de documentation des captures et de document statistique

*Des informations sont présentées au point 1 du rapport du Secrétariat au PWG (**PWG-401/2019**) et dans le document **PWG-403/2019**. La Commission devra peut-être examiner plus avant certaines questions soulevées par le GTT. La note explicative sur le budget du système eBCD pour les exercices financiers 2020 et 2021 est présentée dans le document **PWG-416/2019**.*

Le « Rapport sur la mise en œuvre de la dérogation visant à valider les BCD pour les échanges de thon rouge entre États membres de l'UE en 2018 » figure dans le **PWG-410/2019**.

Le Japon a soumis un document de travail sur les amendements possibles aux programmes de documents statistiques BET et SWO (SDP), y compris l'élaboration d'un système de document de capture (CDS), qui figure dans le **PWG-413/2019**.

6.2 Programme d'observateurs

Des informations sur la mise en œuvre des programmes d'observateurs du ROP-BFT sont recueillies dans le **PA2-601/2019** et celles sur le programme d'observateurs ROP-transbordements en mer sont recueillies dans le **PWG-402/2019**. Le PWG pourrait envisager d'apporter des améliorations au formulaire de déclaration CP37 ou de fournir des éclaircissements sur la déclaration des données de transbordement, afin d'assurer la cohérence entre les données des CPC et celles du ROP.

Le Groupe de travail IMM a présenté un Projet de Recommandation de l'ICCAT visant à protéger la santé et garantir la sécurité des observateurs dans le cadre des programmes régionaux d'observateurs de l'ICCAT sous la cote **PWG-409/2019** et la Norvège a également présenté un Projet de Résolution de l'ICCAT sur l'harmonisation et l'amélioration de la sécurité des observateurs dans le document **PWG-412/2019**.

La Rec. 16-14 stipule que la « Commission devra examiner la présente Recommandation à sa réunion annuelle de 2019 au plus tard et envisager de la réviser, notamment, en tenant compte des informations fournies par les CPC et des recommandations formulées par le SCRS. » Le PWG souhaitera peut-être examiner la réponse du SCRS à la Commission (point 19.4 du rapport du SCRS). Cette question fera également l'objet d'un examen par le COC.

6.3 Exigences concernant les transbordements en mer et au port

Le programme de transbordement de l'ICCAT a été mis à jour en 2016 (Rec. 16-15) afin d'inclure les navires de charge transbordant au port dans le registre ICCAT des navires de charge. Le Registre peut être consulté sur www.iccat.int/fr/vesselsrecord.asp. De plus amples informations sur les exigences liées au transbordement sont présentées dans les documents **PWG-402/2019** et **COC-305/2019**. Les États-Unis ont proposé un projet de recommandation sur les transbordements dans le **PWG-420/2019**.

6.4 Normes concernant les accords d'affrètement et les autres accords de pêche

Un résumé des accords d'affrètement et des rapports des CPC ont été présentés au Comité d'application dans le **COC-303/2019**. Un tableau récapitulatif des informations sur les accords d'accès est également inclus dans le **COC-303/2019**.

6.5 Observation des navires en mer et programmes d'inspection

Les rapports d'inspection soumis dans le cadre du Programme ICCAT d'inspection conjointe sont disponibles dans l'annexe 3 du **COC-303/2019**. Un résumé des rapports se trouve aussi dans le **COC-303/2019**.

Le Groupe de travail IMM a présenté un projet de Recommandation de l'ICCAT sur l'observation des navires (**PWG-408/2019**). L'objectif est de combiner deux mesures obsolètes actuellement en vigueur à l'ICCAT.

L'UE a déposé un projet de Résolution amendant la Résolution [18-11] de l'ICCAT établissant un programme pilote d'échange volontaire de personnel d'inspection dans les pêcheries (**PWG-415/2019**).

6.6 Programmes d'inspection au port et autres mesures relevant de l'État du port

Ce groupe d'experts ne s'est pas réuni en 2019. L'appel d'offres pour l'élaboration d'un module de formation de l'ICCAT a été attribué à MRAG et le module est en cours d'élaboration. Pour consulter l'état d'avancement des évaluations des besoins, voir le **PWG-406/2019**.

La Norvège a présenté un document de travail intitulé « Proposition de la Norvège sur la présentation d'informations concernant la mise en œuvre de l'accord de la FAO sur les mesures du ressort de l'État du port » (**PWG-414/2019**).

6.7 Exigences d'inscription des navires

Le **PWG-401/2019** contient des mises à jour sur les progrès réalisés en ce qui concerne les numéros OMI.

6.8 Exigences du système de suivi des navires par satellite

Les informations communiquées par le Secrétariat figurent dans le **COC-303/2019**.

6.9 Responsabilités de l'État de pavillon

La Norvège a présenté un projet de recommandation de l'ICCAT sur les exigences en matière de déclaration relatives aux engins de pêche perdus, abandonnés ou rejetés de quelque autre manière (**PWG-417/2019**).

6.10 Autres questions

7. Considération de mesures techniques additionnelles requises pour garantir la mise en œuvre effective des mesures de conservation et de gestion de l'ICCAT

8. Examen et élaboration de la liste de navires IUU

La Liste IUU provisoire se trouve dans le **PWG-405/2019**. Aucune modification n'a été apportée aux listes de la WCPFC ou de l'IATTC depuis l'adoption de la liste de 2018. La liste de la CTOI contient un nouveau navire et quelques changements de nom ou de pavillon. La CCSBT a informé l'ICCAT qu'il n'y a actuellement aucun navire sur sa liste IUU. Le Secrétariat a demandé des informations à la CCAMLR, à la CGPM, à la NEAFC, à la NAFO et à l'OPASE. Une demande de radiation d'un navire a été reçue de la Bolivie (**PWG-419/2019**).

9. Recommandations à la Commission sur la base des conclusions exposées ci-dessus

10. Élection du Président

Le PWG devrait élire son Président pour la prochaine période biennale.

11. Autres questions

Les questions relatives à la simplification des mesures de conservation et de gestion de l'ICCAT relatives au PWG se trouvent dans le **PWG-404/2019**.

12. Adoption du rapport et clôture

Le rapport sera probablement adopté par correspondance.

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ
DU COMITE PERMANENT POUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION (STACFAD)**

1. Ouverture de la réunion

La réunion sera ouverte par le Dr Elekon (Turquie), qui assure la présidence du STACFAD.

2. Désignation du rapporteur

3. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour a été diffusé sous la cote **STF-200/2019**.

4. Examen des progrès accomplis dans le suivi de la deuxième évaluation des performances de l'ICCAT et examen de toute action nécessaire

Les recommandations du comité d'évaluation des performances est disponible dans le **STF-206/2019**.

5. Rapports du Secrétariat

5.1 Rapport administratif 2019

Le rapport administratif a été diffusé sous le numéro STF-201/2019.

5.2 Rapport financier 2019

Le rapport financier a été diffusé sous le numéro STF-202/2019.

5.3 Examen des progrès réalisés en ce qui concerne le paiement des arriérés de contributions et les droits de vote

Des informations seront diffusées au cours de la réunion en tenant compte des informations les plus récentes disponibles dans le document STF-204/2019 (Informations sur les arriérés de contributions et les plans de paiement des arriérés).

6. Assistance aux CPC en développement et identification du mécanisme de financement du Fonds de participation aux réunions et d'autres activités de renforcement des capacités

Les informations sur les dépenses du Fonds de participation aux réunions figurent dans le STF-208/2019 et celles sur le Fonds pour le renforcement des capacités scientifiques dans le STF-209/2019.

7. Examen des implications financières des mesures de conservation et de gestion de l'ICCAT proposées
Suite à une décision de la Commission en 2019, chaque proposition devrait être accompagnée d'une estimation des ressources supplémentaires requises, en particulier par le Secrétariat de l'ICCAT, pour la mise en œuvre de toute nouvelle exigence en matière de déclaration ou d'autres tâches qu'elle contient. Ce modèle est en cours de développement.

8. Examen des implications financières des demandes du SCRS

9. Examen d'autres programmes/activités qui pourraient nécessiter un financement extrabudgétaire supplémentaire

L'avenir des programmes de recherche actuellement hébergés au Secrétariat et financés par des fonds extrabudgétaires doit être envisagé. La situation actuelle du Fonds de roulement sera présentée dans le STF-210/2019.

10. Examen des progrès accomplis par le Groupe de travail virtuel sur une position financière durable

Le rapport de ce Groupe est disponible dans le STF-207/2019 et un document de travail du Président du STACFAD dans le STF-212/2019.

11. Adoption du budget et des contributions des Parties contractantes pour la période 2020/2021

Le projet de budget ordinaire a été distribué à l'avance et est disponible dans le document STF-203/2019. Le budget de l'eBCD a également été distribué 60 jours à l'avance sous la cote STF-209/2019.

12. Élection du Président

Le Comité permanent devrait élire son Président pour la prochaine période biennale.

13. Autres questions

Conformément aux procédures adoptées par le STACFAD, le Secrétariat et les Présidents des organes subsidiaires concernés ont élaboré le STF-205/2019. Les questions relatives à chaque organisme individuel (Sous-commission, Sous-commission 4 et PWG) figurent dans les documents PA2-602/2019, PA4-803/2019 et PWG-404/2019 respectivement.

14. Adoption du rapport et clôture

Le rapport sera probablement adopté par correspondance.

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE LA SOUS-COMMISSION 1

[Remarque: l'ordre du jour de la Sous-commission 1 sera le même pour la réunion intersessions de la Sous-commission 1 et pour les sessions de la réunion de la Commission ordinaire. Un seul rapport sera établi.]

1. Ouverture de la réunion
2. Désignation du rapporteur
3. Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour de la Sous-commission 1 a été diffusé sous le numéro **PA1-500/2019**.*

4. Examen de la composition de la Sous-commission

*La liste des membres de la Sous-commission figure dans le document **GEN-004/2019**. Le Secrétaire exécutif informera la Sous-commission des éventuels changements de sa composition.*

5. Rapport du Comité permanent pour la recherche et les statistiques (SCRS)

*Dr. Melvin fera rapport sur l'état des stocks de thonidés tropicaux et répondra aux demandes spécifiques de la Commission concernant l'évaluation de l'efficacité de la fermeture spatio-temporelle visée au paragraphe 13 pour la réduction des captures de thonidés tropicaux juvéniles [point 19-10 du **PLE-104/2019**] ; la fourniture d'indicateurs de performance pour le listao, le thon obèse et l'albacore [point 19-11 du **PLE-104/2019**] ; l'évaluation de la contribution des prises accessoires et des rejets aux prises globales des pêcheries de thonidés tropicaux de l'ICCAT [point 19-12 du **PLE-104/2019**] ; et les avis sur l'adaptation des capacités de pêche dans leur ensemble afin de réaliser les objectifs de gestion pour les espèces de thonidés tropicaux [point 19-13 du **PLE-104/2019**].*

6. Examen des progrès accomplis dans le suivi de la deuxième évaluation des performances de l'ICCAT et examen de toute action nécessaire

*Un extrait des recommandations relatives à la Sous-commission 1 figure dans le **PA1-504/2019**.*

7. Examen des tableaux d'application

*Le tableau sur le thon obèse contenu dans le **COC-304/2019** devrait être examiné le plus tôt possible afin de déterminer si des modifications sont nécessaires ou si des mesures pourraient être requises de la part du Comité d'application.*

8. Mesures pour la conservation des stocks et mise en place des Critères de l'ICCAT pour l'allocation des possibilités de pêche

*Un projet de Recommandation de l'ICCAT pour une meilleure gestion du déploiement des dispositifs de concentration de poissons (DCP) dans la zone de Convention de l'ICCAT a été présenté par le Sénégal dans le document **PA1-503/2019**.*

*Le Président de la Sous-commission 1, en coordination avec les membres de la Sous-commission 1, a rédigé un deuxième projet de Recommandation de l'ICCAT visant à remplacer la Recommandation 16-01 sur un programme pluriannuel de conservation et de gestion pour les thonidés tropicaux (**PA1-506/2019**). Un groupe de CPC d'Amérique centrale a également soumis un projet de Recommandation de l'ICCAT visant à remplacer la Recommandation [16-01] sur un programme pluriannuel de conservation et de gestion pour les thonidés tropicaux (**PA1-505/2019**) et un groupe de pays africains un Projet de Recommandation de l'ICCAT visant à remplacer la Recommandation 16-01 sur un Programme pluriannuel de conservation et de gestion pour les thonidés tropicaux (**PA1-509/2019**).*

*L'Union européenne a aussi présenté le Projet de Recommandation de l'ICCAT visant à remplacer la Recommandation 16-01 de l'ICCAT sur un programme pluriannuel de conservation et de gestion pour les thonidés tropicaux (**PA1-507/2019**).*

9. Identification des mesures obsolètes sur la base du point 8 ci-dessus

Le Secrétariat n'a pas préparé de document à ce sujet car toutes les mesures de la Sous-commission 1 sont actuellement en vigueur. Conscient du fait qu'un nouveau plan de gestion est en cours d'élaboration, on espère qu'il tiendra compte de tous les éléments pertinents afin de réduire le nombre de recommandations actives et de consolider les mesures de conservation et de gestion.

10. Recherche

11. Élection du Président

La Sous-commission devrait élire son Président pour la prochaine période biennale.

12. Autres questions

*Le paragraphe 51 de la Rec. 16-01 stipule que « Chaque CPC devra soumettre au Secrétaire exécutif son plan de développement ou de pêche/gestion le 15 septembre 2017 au plus tard, selon un modèle à élaborer par le Secrétariat de l'ICCAT ». Rien n'indique qu'il s'agit d'une exigence annuelle, mais trois CPC ont soumis des mises à jour volontaires. Celles-ci se trouvent, dans leur langue d'origine uniquement, dans le document **PA1-501/2019**.*

*Le Ghana a soumis au Secrétariat une demande de modification de la composition de sa flottille de thonidés tropicaux ; le Ghana a été informé que cette demande ne pouvait être satisfaite car les procédures n'avaient pas été suivies. La réponse du Ghana se trouve dans le **PA1-502/2019**.*

13. Adoption du rapport et clôture

Le rapport sera probablement adopté par correspondance.

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE LA SOUS-COMMISSION 2

1. Ouverture de la réunion

2. Désignation du rapporteur

3. Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour de la Sous-commission 2 a été diffusé sous le numéro **PA2-600/2019**.*

4. Examen de la composition de la Sous-commission

*La liste des membres de la Sous-commission figure dans le document **GEN-004/2019**. Le Secrétaire exécutif informera la Sous-commission des éventuels changements de sa composition.*

5. Rapport du Comité permanent pour la recherche et les statistiques (SCRS)

Le Dr Melvin fera rapport sur l'état des stocks de thonidés tempérés du Nord et répondra aux demandes spécifiques de la Commission concernant la poursuite des travaux sur la MSE pour le thon rouge (Est et Ouest),

6. Examen du rapport de la réunion intersessions de la Sous-commission 2 et examen de toute action nécessaire

*Veillez-vous reporter au document **PLE-103/2019**.*

7. Examen des progrès accomplis dans le suivi de la deuxième évaluation des performances de l'ICCAT et examen de toute action nécessaire

*Les progrès accomplis sont décrits dans le document **PA2-604/2019**. Les recommandations pour lesquelles les mesures sont considérées comme complètes ont été retirées de la liste.*

8. Examen des tableaux d'application

*Les tableaux sur le thon rouge et le germon du Nord contenus dans le **COC-304/2019** devraient être examinés le plus tôt possible afin de déterminer si des modifications sont nécessaires ou si des mesures pourraient être requises de la part du Comité d'application.*

9. Mesures pour la conservation des stocks et mise en place des *Critères de l'ICCAT pour l'allocation des possibilités de pêche*

Le Président de la Sous-commission 2 a présenté un projet de Recommandation de l'ICCAT visant à amender la Recommandation 18-02 établissant un plan pluriannuel de gestion du thon rouge dans l'Atlantique Est et la mer Méditerranée (PA2-603/2019). En outre, la Norvège a soumis un amendement à la Rec. 18-02 par le biais d'un projet de Recommandation de l'ICCAT visant à amender la Recommandation 18-02 établissant un plan pluriannuel de gestion du thon rouge de l'Est (PA2-605/2019). L'UE a proposé un projet de résolution portant création d'un groupe de travail de l'ICCAT sur des mesures de contrôle et de traçabilité concernant le thon rouge (BFT) (PA2-606/2019).

Le Japon a également présenté un document de travail sur le taux de croissance observé du thon rouge d'élevage de l'Atlantique Est et la Méditerranée (PA2-607/2019).

10. Identification des mesures obsolètes sur la base du point 9 ci-dessous

11. Recherche

Information sur le GBYP. Toute information pertinente relative à la recherche sera présentée par le Président du SCRS.

12. Élection du Président

La Sous-commission devrait élire son Président pour la prochaine période biennale.

13. Autres questions

Les questions relatives à la simplification des mesures de conservation et de gestion de l'ICCAT relatives à la Sous-commission 2 se trouvent dans le PA2 -602/2019.

14. Adoption du rapport et clôture

Le rapport sera probablement adopté par correspondance.

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE LA SOUS-COMMISSION 3

1. Ouverture de la réunion
2. Désignation du rapporteur
3. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour de la Sous-commission 3 a été diffusé sous le numéro PA3-700/2019.

4. Examen de la composition de la Sous-commission

La liste des membres de la Sous-commission figure dans le document GEN-004/2019. Le Secrétaire exécutif informera la Sous-commission des éventuels changements de sa composition.

5. Rapport du Comité permanent pour la recherche et les statistiques (SCRS)

Le Dr Melvin fera rapport sur l'état des stocks de thonidés tempérés du Sud et répondra aux demandes spécifiques de la Commission.

6. Examen des progrès accomplis dans le suivi de la deuxième évaluation des performances de l'ICCAT et examen de toute action nécessaire

Aucune recommandation particulière n'a été faite à la Sous-commission 3 et aucune mesure supplémentaire n'a été prise depuis le premier examen par la Sous-commission. Pour cette raison, aucun nouveau document n'a été préparé car l'information est la même que celle publiée en 2018 sur <https://www.iccat.int/com2018/>.

7. Examen des tableaux d'application

*Le tableau sur le germon du Sud contenu dans le **COC-304/2019** devrait être examiné le plus tôt possible afin de déterminer si des modifications sont nécessaires ou si des mesures pourraient être requises de la part du Comité d'application.*

8. Mesures pour la conservation des stocks et mise en place des *Critères de l'ICCAT pour l'allocation des possibilités de pêche*

9. Identification des mesures obsolètes sur la base du point 8 ci-dessus

10. Recherche

Toute information pertinente relative à la recherche sera présentée par le Président du SCRS.

11. Élection du Président

La Sous-commission devrait élire son Président pour la prochaine période biennale.

12. Autres questions

13. Adoption du rapport et clôture

Le rapport sera probablement adopté par correspondance.

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE LA SOUS-COMMISSION 4

1. Ouverture de la réunion

2. Désignation du rapporteur

3. Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour de la Sous-commission 4 a été diffusé sous le numéro **PA4-800/2019**.*

4. Examen de la composition de la Sous-commission

*La liste des membres de la Sous-commission figure dans le document **GEN-004/2019**. Le Secrétaire exécutif informera la Sous-commission des éventuels changements de sa composition.*

5. Rapport du Comité permanent pour la recherche et les statistiques (SCRS)

Le Dr Melvin fera rapport sur l'état de l'espadon, des istiophoridés, des requins et d'autres thonidés et espèces apparentées non inclus dans d'autres Sous-commissions, et répondra aux demandes spécifiques de la Commission en ce qui concerne

6. Examen des progrès accomplis dans le suivi de la deuxième évaluation des performances de l'ICCAT et examen de toute action nécessaire

*Une alternative est proposée dans le **PA4-804/2019**. Les recommandations pour lesquelles les mesures sont considérées comme complètes ont été retirées de la liste.*

7. Examen des tableaux d'application

*Les tableaux sur l'espadon et les istiophoridés contenus dans le **COC-304/2019** devraient être examinés le plus tôt possible afin de déterminer si des modifications sont nécessaires ou si des mesures pourraient être requises de la part du Comité d'application.*

8. Mesures pour la conservation des stocks et mise en place des *Critères de l'ICCAT pour l'allocation des possibilités de pêche*

Les projets de mesures suivants ont été présentés pour examen par la Sous-commission 4 :

*Projet de résolution de l'ICCAT sur le développement d'objectifs de gestion initiaux pour l'espadon de l'Atlantique Nord (**PA4-815/2019**).*

*Projet de Recommandation de l'ICCAT sur la conservation du stock de requin-taube bleu de l'Atlantique Nord capturé en association avec les pêcheries de l'ICCAT [**PA4-805/2019**], présenté par le Sénégal.*

L'UE a présenté un projet de recommandation de l'ICCAT sur la conservation du stock de requin-taupe bleu de l'Atlantique Nord capturé en association avec les pêcheries de l'ICCAT (PA4- 811/2019). Les Etats-Unis ont également présenté un projet de recommandation de l'ICCAT visant à établir un programme de rétablissement pour le requin-taupe bleu de l'Atlantique Nord capturé en association avec les pêcheries relevant de l'ICCAT (PA4-814/2019).

Projet de Recommandation de l'ICCAT concernant la conservation des requins capturés en association avec les pêcheries gérées par l'ICCAT [PA4-806/2019], présenté par l'Albanie, le Belize, le Brésil, Cabo Verde, le Canada, Curaçao, l'Union européenne, la France (au nom de Saint-Pierre-et-Miquelon), le Gabon, le Ghana, le Guatemala, le Honduras, le Nicaragua, la Norvège, Panama, Sao Tomé-et-Principe, le Sénégal, la Sierra Leone, le Royaume-Uni-OT, les États-Unis et l'Afrique du Sud.

L'UE a présenté un projet de recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 16-12 concernant des mesures de gestion aux fins de la conservation du requin peau bleue de l'Atlantique Nord capturé en association avec les pêcheries de l'ICCAT [PA4-807/2019], ainsi qu'un projet de recommandation de l'ICCAT concernant des mesures de gestion aux fins de la conservation du requin peau bleue de l'Atlantique Sud capturé en association avec les pêcheries de l'ICCAT (PA4-808/2019).

L'UE a présenté un projet de recommandation de l'ICCAT visant à établir un programme de rétablissement des stocks de makaire bleu et de makaire blanc/makaire épée (PA4-810/2019). Les Etats-Unis ont également présenté un projet de recommandation de l'ICCAT visant à établir des programmes de rétablissement pour le makaire bleu et le makaire blanc/makaire épée (PA4-813/2019).

Un projet de recommandation de l'ICCAT sur les prises accessoires de tortues marines capturées en association avec les pêcheries de l'ICCAT (Combine, simplifie et amende les Recommandations 10-09 et 13-11) a été proposé par les Etats-Unis (PA4-812/2019).

Le projet de recommandation fusionnée des deux recommandations actuelles sur les oiseaux de mer se trouve dans le PA4-803/2019.

Les plans de gestion/développement actualisés pour l'espadon de l'Atlantique Nord sont présentés dans le PA4-801/2019. Les plans de gestion pour l'espadon de la Méditerranée sont présentés dans le PA4-802/2019.

9. Identification des mesures obsolètes sur la base du point 8 ci-dessus

Les propositions de simplification des mesures de gestion et de conservation de l'ICCAT se trouvent dans le PA4-803/2019.

10. Recherche

Toute information pertinente relative à la recherche sera présentée par le Président du SCRS.

11. Élection du Président

La Sous-commission devrait élire son Président pour la prochaine période biennale.

12. Autres questions

13. Adoption du rapport et clôture

Le rapport sera probablement adopté par correspondance.